



Comment procéder ?

Prenez contact avec un consultant BPI group qui vous aidera, en toute confidentialité, dans :

- La formalisation de votre projet,
- Son analyse économique et financière,
- Votre recherche de collaborateurs,
- Vos besoins en financement.

Votre projet sera ensuite analysé par BPI group puis présenté en Comité d'engagement qui statuera.

Vous répondez « oui » à l'une de ces conditions ? Contactez-nous !

- Vous souhaitez créer une entreprise, vous implanter ou vous développer sur une des communes du périmètre défini ?
- Vous projetez une reprise d'entreprise, créatrice d'emplois sur le périmètre défini ?
- Vous engagez des investissements (immobiliers, matériels, aménagements, R&D) et souhaitez financer votre développement ?

Qui contacter ?

Karine REMY
06 15 04 36 56
karine.remy@bpi-group.com

Fatima Bedahane
06 13 12 68 06
Fatima.bedahane@bpi-group.com

La revitalisation... qu'est-ce que c'est ?

Depuis 2005, les entreprises de plus de 1000 salariés en France ou en Europe, sont assujetties à une obligation de revitalisation concrétisée par la signature d'une convention avec l'État ou un accord d'entreprise, lorsqu'elles procèdent à des suppressions d'emplois pouvant affecter l'économie et l'emploi d'un bassin.

Les objectifs :

- appuyer la création et le développement d'activités sur les territoires,
- favoriser la création d'emplois durables en apportant un soutien financier et des prestations de conseil aux entreprises.

RICOH

FONDS
DE REVITALISATION
RICOH Industrie France



BPI group 

Qui sommes-nous ?

BPI group, cabinet conseil spécialisé dans l'accompagnement des entreprises et des territoires, a été mandaté par RICOH Industrie France afin de l'accompagner dans la mise en œuvre de sa convention de revitalisation visant à favoriser la création d'emplois sur le territoire de Colmar Agglomération

**Un dispositif spécifique
pour les entreprises ayant
des projets créateurs
d'emplois sur le bassin de
Colmar Agglomération**

Le Fonds RICOH Industrie France de Soutien à l'Emploi et au Développement

Une opportunité pour les entreprises du bassin de Colmar Agglomération

Quels sont les objectifs ?



Dans le cadre de la réorganisation de ses activités, RICOH Industrie France a signé, avec l'État, le 18/09/2019, une convention de revitalisation sur le secteur de Colmar Agglomération

Ce dispositif a pour objectifs de contribuer :

- au développement d'activités économiques,
- à la création de 95 emplois sur 2 ans, en apportant un appui financier et des prestations de conseil aux entreprises se développant sur ce territoire.

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Entreprise TPE / PME / ETI

- ✓ Implantée ou souhaitant s'implanter sur le périmètre géographique de la convention
- ✓ Ayant un projet de développement / création / reprise à mettre en œuvre d'ici mi 2021
- ✓ Impliquant des créations ou du maintien d'emploi

Les aides mobilisables

Des outils cumulables en fonction des projets, et proposés aux entreprises éligibles pour appuyer et structurer leur développement, dans une perspective de création d'emploi

Prêt bancaire

Crédit Mutuel

Jusqu'à 30 000 € par emploi programmé sous forme d'un prêt à taux fixe de 0%, sur une durée maximum de 5 ans, permettant de financer la trésorerie, la R&D, les investissements matériels...

Appui conseil

Jusqu'à 12 000 € de crédit conseil afin de soutenir la structuration et le développement de votre projet : accompagnement d'un expert sélectionné avec le chef d'entreprise sur une problématique identifiée (organisation, recrutements, stratégie commerciale...)

Expertise

Les expertises de BPI group pour vous aider à définir vos besoins et formaliser votre projet.

La nature des aides et leurs montants sont validés par un comité technique d'engagement.

Crédit photo : Ville de Colmar, Ricoh Industrie France



Périmètre d'intervention

CA de Colmar

CC du Centre du Haut-Rhin,

CC Pays-Rhin Brisach,

CC du pays de Rouffach Vignobles et châteaux,

CC de la vallée de Kaysesberg,

CC du pays de Ribauvillié,

CC de la Vallée de Munster

BPI group

